

Conférence du désarmement

27 juin 2019

Français

Original : chinois et russe

Lettre datée du 11 juin 2019, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire de Chine et le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration conjointe de M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, et de M. Vladimir V. Poutine, Président de la Fédération de Russie, sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale contemporaine, adopté le 5 juin 2019

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte, en langues chinoise et russe, de la déclaration conjointe du Président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, et du Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir V. Poutine, sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale contemporaine, adopté le 5 juin 2019.

Nous vous serions reconnaissants de faire en sorte que la présente lettre et les documents annexés soient publiés et distribués en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur chargé des affaires
de désarmement,
Représentant permanent de la Chine
à la Conférence du désarmement
(Signé) Li Song

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Fédération de Russie
(Signé) Gennady Gatilov



Déclaration conjointe de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale contemporaine

La Fédération de Russie et la République populaire de Chine, se fondant sur leurs relations de partenariat global basé sur l'égalité et la confiance et sur la coopération stratégique qui existent entre les deux États, conscientes de la responsabilité qui leur incombe de promouvoir la sécurité internationale et tenant compte de l'importance du maintien de la stabilité stratégique mondiale et régionale, déclarent ce qui suit.

La Russie et la Chine reconnaissent qu'à l'heure actuelle, la sécurité internationale est confrontée à de graves difficultés, raison pour laquelle elles ont l'intention d'approfondir leurs liens de confiance mutuelle, de développer leur coopération stratégique et de défendre inlassablement la stabilité stratégique mondiale et régionale.

La Russie et la Chine sont en outre déterminées à continuer d'agir dans l'esprit de la Déclaration conjointe sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale, signée à Beijing le 25 juin 2016 par le Président de la Fédération de Russie et le Président de la République populaire de Chine, et réaffirment l'importance des principes énoncés dans cette déclaration.

La Russie et la Chine observent avec inquiétude les actes dangereux auxquels se livrent certains États qui, guidés par leurs seuls intérêts géopolitiques et même commerciaux, détruisent ou modifient à leur avantage l'architecture existante relative à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Soucieux de prendre l'avantage sur le plan stratégique et militaire et de s'assurer une « sécurité absolue » en s'arrogeant des possibilités illimitées d'exercer des pressions politico-militaires sur leurs adversaires, ces États n'hésitent pas à détruire les mécanismes qui œuvrent au service du maintien de la paix.

Les parties soulignent qu'il importe de préserver de bonnes relations entre grandes puissances pour pouvoir résoudre les problèmes stratégiques mondiaux. Les États dotés d'armes nucléaires ont une grande responsabilité dans le maintien de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique mondiale. Ils doivent impérativement surmonter leur méfiance réciproque par le dialogue et la concertation, renforcer leur niveau de confiance mutuelle, consolider la sécurité commune et éviter les incompréhensions et les décisions stratégiques erronées.

La Russie et la Chine font observer, en particulier, que les puissances nucléaires doivent renoncer à l'esprit de la guerre froide et au jeu à somme nulle, mettre fin à l'expansion sans limites d'un système mondial de défense antimissiles, réduire le rôle des armes nucléaires dans leur politique de sécurité nationale et, ce faisant, faire reculer la menace de guerre nucléaire.

La dénonciation en 2001 par les États-Unis du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques qui, pendant trois décennies, avait constitué un des fondements du système de préservation de la stabilité stratégique, a été le prélude à la mise en place progressive par ce pays d'un système mondial de défense antimissile. Les agissements des États-Unis, en particulier leurs projets de développement de moyens stratégiques de défense antimissiles balistiques et le déploiement de ces systèmes aux quatre coins du monde et même dans l'espace extra-atmosphérique, continuent d'avoir une influence négative considérable sur l'équilibre stratégique, la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale et régionale.

La décision des États-Unis de sortir du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (ou Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire) risque de saper la stabilité stratégique, d'exacerber le climat de tension et de méfiance, d'accroître brutalement le caractère imprévisible de la situation en matière

balistique et nucléaire, de déclencher une course aux armements et de multiplier les foyers potentiels de conflits dans de nombreuses régions du monde. La Russie et la Chine souhaitent que les désaccords entre les parties au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire soient résolus par le dialogue et la concertation et par la restauration de la viabilité du Traité. Elles sont en outre favorables à la prévention d'événements susceptibles de survenir sur la base du scénario décrit plus haut. Elles sont déterminées à maintenir un dialogue étroit et à coordonner leurs approches en la matière.

L'effondrement du régime institué par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire risque également d'avoir des effets délétères sur l'avenir du Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique concernant des mesures visant à poursuivre la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, dont la validité prendra fin en février 2021. Ainsi, pour la première fois depuis des décennies, il existe un risque d'anéantissement total des mécanismes de contrôle réciproque et de transparence mutuelle entre les deux superpuissances nucléaires, qui compromettra fortement les efforts déployés pour réunir les conditions préalables nécessaires au désarmement nucléaire multilatéral et qui, déjà, complique considérablement la situation mondiale et fragilise fortement la sécurité internationale.

La Russie et la Chine soulignent que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'un des fondements de l'actuel système de sécurité internationale, un traité international unique qui combine harmonieusement la résolution de problèmes touchant à la fois à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le cadre d'une coopération fondée sur le principe d'égalité. Elles souhaitent le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et appellent tous les États parties au TNP à appliquer scrupuleusement les dispositions contenues dans les documents finals adoptés lors des précédentes conférences d'examen, à promouvoir activement les trois piliers du Traité que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et à contribuer au succès, en 2020, de la prochaine Conférence d'examen du TNP.

La Russie et la Chine jugent inacceptable l'irresponsabilité dont font preuve certains États dans l'application des obligations qui leur incombent en vertu du TNP. Ces États doivent renoncer à leurs prétendues « missions nucléaires conjointes » et rapatrier sur leur territoire respectif toutes les armes nucléaires qu'ils ont déployées au-delà de leurs frontières.

La Russie et la Chine soulignent l'importance du Plan d'action global commun concernant le règlement de la situation relative au programme nucléaire iranien et réaffirment leur attachement indéfectible à la mise en œuvre progressive et sans condition de ces accords en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'article 25 de la Charte des Nations Unies. La Russie et la Chine notent avec satisfaction que dans ses rapports successifs, l'AIEA indique régulièrement que l'Iran respecte scrupuleusement les obligations qu'il a contractées dans le cadre du Plan global d'action commun et juge inacceptables les sanctions unilatérales prises par les États-Unis contre la République islamique d'Iran. La Russie et la Chine exhortent l'Iran à s'abstenir désormais de toute mesure qui marquerait un coup d'arrêt à l'exécution de ses obligations au titre du Plan global d'action commun, et elles engagent les autres parties à l'accord à respecter leurs propres obligations.

La Russie et la Chine estiment que l'interdiction des essais nucléaires marque une étape importante sur la voie d'un désarmement nucléaire général et définitif et qu'elle contribue de façon significative à la stabilité mondiale et à la sécurité globale. Elles appuient en outre résolument le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Elles font observer que les déclarations dans lesquelles les États-Unis annoncent leur volonté de ne pas ratifier le TICE et leur décision d'engager la préparation d'un site d'expérimentation en vue de réaliser de possibles essais nucléaires portent un coup sérieux au Traité. Elles continueront de déployer tous les efforts possibles afin de promouvoir la prompt entrée en vigueur du TICE.

La Russie et la Chine estiment que la maîtrise des armements est un important instrument de consolidation de la sécurité et de la stabilité internationales et que l'ONU et son mécanisme multilatéral de désarmement ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte. Elles sont favorables au renforcement des efforts collectifs en faveur de la promotion du multilatéralisme et estiment qu'il est nécessaire de reprendre les travaux multilatéraux portant sur les questions les plus urgentes à l'ordre du jour dans le domaine de la maîtrise des armements et qu'il convient de le faire de manière dépolitisée.

Toutes les mesures prises en ce domaine doivent être régies par les principes fondateurs que l'Assemblée générale des Nations Unies a établis dans le document final qu'elle a adopté lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978. En particulier, les mesures de réduction et de limitation des armements doivent être justes et équilibrées et conduire au renforcement de la sécurité de chaque État.

La Russie et la Chine sont profondément préoccupées par la perspective bien réelle d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et par le risque de voir cet environnement devenir le théâtre d'une confrontation militaire conduisant à une fragilisation de la stabilité stratégique. L'interdiction du déploiement dans l'espace d'armes de quelque type que ce soit pourrait empêcher l'apparition d'une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Tous les pays doivent, avant toute autre chose, respecter scrupuleusement le droit international, lequel prévoit que l'espace doit être utilisé à des fins pacifiques, notamment au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion de la coopération internationale et de l'approfondissement de la compréhension mutuelle entre États. La communauté internationale doit impérativement conjuguer ses efforts pour améliorer le système juridique en ce domaine.

La Russie et la Chine accueillent favorablement les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé par l'ONU et chargé d'examiner et de formuler des recommandations concernant les éléments de fond d'un instrument international juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris, en particulier, la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et regrettent que les États-Unis aient bloqué l'adoption du rapport du Groupe d'experts.

La Russie et la Chine souhaitent que la communauté internationale engage des négociations en vue de conclure un instrument multilatéral qui apporterait des garanties fiables s'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et du déploiement d'armes dans cet environnement, sur la base du projet russo-chinois de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de l'emploi de la force ou de la menace contre des objets spatiaux. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, joue un rôle clef dans la négociation d'accords internationaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Les mesures de transparence et de confiance contribuent à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. La Russie et la Chine estiment que la communauté internationale doit redoubler d'efforts afin de promouvoir une initiative internationale ou un engagement politique de non-déploiement en premier d'armes dans l'espace.

Il est important de respecter et renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ou Convention sur les armes biologiques, notamment à travers l'adoption d'un Protocole annexé à la Convention prévoyant, en particulier, la mise en place d'un mécanisme efficace de vérification du respect des dispositions de l'instrument, et en déployant des efforts communs pour lutter contre les activités qui soulèvent des interrogations au regard de la Convention. Il est inacceptable de créer des mécanismes internationaux qui reproduiraient les fonctions que la Convention sur les armes biologiques exerce déjà et contourneraient le Conseil de sécurité de l'ONU.

La Russie et la Chine apprécient la contribution de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à l'élimination de cette catégorie d'armes de destruction massive partout dans le monde et soulignent que l'intégrité, l'efficacité et l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ou Convention sur les armes

chimiques, sont essentielles à la préservation des buts et objectifs de cet instrument international et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit examiner les cas supposés d'emploi d'armes chimiques sans politisation et dans le cadre fixé par la Convention.

La Russie et la Chine sont vivement préoccupées par l'emploi à répétition d'armes chimiques à des fins terroristes et dans un but de provocation, de même que par le fait que les organisations extrémistes sont en mesure de produire de telles armes. Pour faire face à la menace que représente le terrorisme chimique et biologique, il est primordial d'ouvrir, à la Conférence du désarmement, des négociations multilatérales en vue de conclure une convention internationale sur la lutte contre le terrorisme chimique et biologique.

La Russie et la Chine considèrent que le développement de nouveaux domaines d'activité dans les sciences et techniques ainsi que leur application au domaine militaire risquent d'avoir des répercussions sur la maîtrise des armements et, du même coup, sur la sécurité internationale. Une telle évolution pourrait en outre produire des effets négatifs sur la stabilité stratégique mondiale, conduire à une transformation des formes et des méthodes de guerre et à l'apparition de nouveaux dangers et de nouveaux risques et créer des problèmes juridiques, politiques et diplomatiques difficiles à résoudre. Elles sont déterminées à développer la coopération et à mener une analyse commune des moyens de traiter les dimensions stratégiques nouvelles de la sécurité. Elles souhaitent en outre que la communauté internationale se penche, dans le cadre des Nations Unies, sur les possibles répercussions des avancées des sciences et techniques sur la sécurité internationale et qu'elle examine la question de leur encadrement juridique sur la base de la participation à égalité de toutes les parties et en prenant pleinement en compte les positions et préoccupations de chacune d'entre elles.

La Russie et la Chine réaffirment leur attachement indéfectible aux efforts collectifs visant à préserver et consolider un ensemble de mécanismes internationaux de non-prolifération et de maîtrise des armements laborieusement mis en place. Elles engagent toute la communauté internationale à faire sienne cette approche et à mesurer attentivement les conséquences des actes qui tendent à fragiliser le système actuel mis en place par les traités dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Moscou, le 5 juin 2019
